



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROJET X24 : UN SITE EMBLÉMATIQUE POUR L'ACADEMIE DE CRÉTEIL

ZAC DE L'ECHAT – GRAND PARIS



1 – Le nouveau pôle rectoral

L'académie de Créteil porte depuis plusieurs années le projet de réunir au sein d'un nouveau pôle rectoral sur un même site : les personnels du rectorat, de la DSDEN 94 et du CROUS de Créteil au cœur d'un nouveau quartier, la ZAC du triangle de l'Echat :



Fig. 1 Le triangle de l'échat aujourd'hui



Fig. 2 Le triangle de l'échat aujourd'hui

Rappel du cahier des charges architectural défini en 2019 : Excellence - Transparence - Respect de environnement

Des matériaux choisis : verre, bois, végétalisation

Un bâtiment visible et emblématique pour l'académie

Une haute qualité environnementale



Des espaces collectifs sécurisés mais accueillants pour le public

Une intégration du travail en mode hybride et de la mobilité (adaptée au télétravail)

Une attention à la circulation au sein des espaces et au sein du bâtiment

Des salles et du mobilier pratiques, modulaires

Des espaces ouverts incitant à la mobilité intérieure et extérieure (terrasses)

Des espaces de travail lumineux et confortables, modulaires

Des espaces de travail adaptés aux besoins spécifiques de chaque équipe



2 – Un bâtiment où il doit faire bon vivre et travailler



Un projet qui dépasse la dimension architecturale

Le choix de l'architecte a constitué une étape importante mais le travail de conduite du changement a également été lancé en amont et en parallèle en vue d'engager l'ensemble des personnels d'encadrement dans les évolutions de l'organisation du travail et la recherche des meilleurs conditions de vie et de travail des équipes sur le site.

Au-delà, il s'avère nécessaire de prendre en compte les questionnements récents sur le devenir des espaces de travail tertiaire, à savoir : l'apparition de nouveaux protocoles sanitaires liés au COVID 19, l'impact du développement du télétravail, etc. Et bien sûr, il s'agit de proposer un lieu de travail attractif proposant des espaces individuels et collectifs modernes, agréables et performants et des « services » pour les agents (conciergerie, espace prévention, paniers de légumes, etc.).

Il s'agit donc d'un projet transversal de modernisation et d'amélioration de la qualité de service.



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CHARTRE D'AMENAGEMENT ET SPACE-PLANNING

1. Principes d'aménagement intérieur



Une co-construction de l'aménagement intérieur

Les initiateurs du projet de nouveau pôle rectoral de l'académie de Créteil ont choisi de concevoir le projet d'aménagement intérieur du bâtiment de manière participative.

En s'appuyant sur les recommandations et propositions de la maîtrise d'œuvre, le projet d'aménagement intérieur va associer les futurs occupants du site sous trois angles au moins :

- En veillant à partir du besoin des utilisateurs du futur bâtiment
- En organisant des consultations nombreuses tout au long du projet
- En concevant chaque espace de manière personnalisée de manière à prendre en compte les besoins de chaque équipe.

Un soutien à l'innovation des équipes

Pour le Rectorat de Créteil, l'objectif de ce projet est d'accompagner / susciter le changement des pratiques (managériales, décisionnelles, organisationnelles, de travail, de collaboration, d'interaction, etc.) au service de l'amélioration de la qualité du service, de l'environnement et de la vie au travail. Il s'agit d'imaginer le bâtiment qui permettra d'accueillir ces nouvelles modalités de travail de manière durable c'est-à-dire en tenant compte des évolutions qui ne seront pas toutes matures au moment du déménagement.

De ce fait, la démarche va s'appuyer sur un travail approfondi avec chacune des équipes d'une part, et le recueil et la valorisation d'autres expériences inspirantes en termes de modèles de travail et pas uniquement d'aménagements bâtimentaires.

Les instances du projet

En termes méthodologiques, le travail d'aménagement intérieur s'appuiera sur :

- ✓ d'une part, le **comité de pilotage du projet X24**, pilote de l'opération globale dont les réunions sont prévues à un rythme trimestriel et avant chaque jalon important ;
- ✓ D'autre part sur un **groupe projet** dont la composition sera arrêtée en mars 2021. La fréquence de réunion de ce comité de projet sera mensuelle, et des ateliers élargis seront proposés sur la base du volontariat pour avancer sur les chantiers thématiques ;
- ✓ en troisième lieu sur des **actions de communication et d'information** à destination de l'ensemble du personnel qui pourront être accompagnées par un **groupe d'ambassadeurs** relais de la diffusion de l'information au plus près des équipes.

2. Les étapes de l'aménagement intérieur du bâtiment



Approche

Nous pensons que cette réflexion doit être menée sur deux axes :

Une réflexion sur les espaces de travail individuel : l'endroit où les salariés vont travailler à leur poste

/

Une réflexion sur les espaces partagés : les espaces où les salariés vont travailler ensemble

Les qualités recherchées pour ces deux types d'espaces ne vont pas être les mêmes : pour les postes de travail on va chercher le confort, le bien-être et la concentration. Le salarié doit pouvoir travailler pendant plusieurs heures sans être gênés. On va travailler de degré de perméabilité entre les postes, les volumes, les vues, la lumière, de l'acoustique, ...

Les espaces partagés eux doivent faciliter les dynamiques de groupe.

Ils vont être utilisés sur des durées plus courtes et à plusieurs. Ce sont des outils qui sont mis à la disposition des salariés pour se réunir et travailler ensemble de manière efficace. Ils doivent y trouver tout ce dont ils ont besoin pour échanger avec des personnes dans la pièce ou à l'autre bout du monde. Ces espaces doivent être variés pour permettre à l'utilisateur plusieurs configurations de travail. On va travailler la posture, les outils à disposition, la confidentialité la formalité...

Première étape : définir une charte d'aménagement

Un premier travail doit être mené de manière à préciser nos besoins dans les marchés de travaux qui seront lancés à partir de juin 2021.

Rappel du cahier des charges défini pour l'aménagement intérieur : **le projet vise à promouvoir la qualité de vie au travail par un environnement sain et collaboratif et bien sûr dans le respect de l'amélioration de l'organisation du travail des équipes et de la qualité de service aux usagers.**

L'objectif consiste à proposer des conditions de travail optimales, capables d'évoluer de manière flexible, et respectueuses de la performance d'un point de vue environnemental et énergétique.

Cette étape va nous amener à valider un **carnet de flexibilité** (implantations type), un **carnet d'ambiances** (éléments de décoration intérieure : peintures et revêtements), et une **charte d'aménagement des espaces collectifs**.

Deuxième étape : implantation des équipes

Ce travail vise à faire émerger, de manière partagée avec les futurs occupants, l'implantation des équipes au sein du bâtiment et l'aménagement des espaces qu'ils seront amenés à partager.

Ce travail sera mené par les responsables des 3 entités du Rectorat, de la DSDEN et du CROUS.

Il permettra d'aboutir au **macro zoning**.

Troisième étape : implantation des agents

Cette phase nous amènera à décliner les propositions d'aménagements type pour chaque équipe. En parallèle au travail architectural, une mission d'accompagnement sera mise en place pour permettre aux équipes d'anticiper les évolutions liées aux méthodes de travail. Un des enjeux de la mission d'accompagnement à la conduite du changement est d'assister le Rectorat dans sa démarche de modernisation en proposant des modes d'occupations rénovés cohérents avec ses objectifs.

Cet enjeu devra intégrer la réflexion sur l'impact des questionnements récents relatifs aux nouveaux protocoles sanitaires et au développement de l'usage du télétravail.

Cette étape doit permettre d'aboutir aux plans d'aménagement des espaces de bureaux = Micro-zoning

Cette étape associera largement les équipes et ne débutera qu'à la rentrée 2021. Nous devons cependant écrire le cahier des charges au préalable et donc commencer à y travailler au printemps 2021.

3. Livrables et calendrier



Livrables

Les livrables à produire par le Titulaire :

- Mission 1 : Définition de la charte d'aménagement
- Mission 2 : Organisation du macro-zoning
- Mission 3 : Accompagnement des évolutions et appui à la communication
- Mission 4 : Organisation du micro-zoning
- Mission 5 : Contrôle et suivi des prestations

Mission 6 : Appui approvisionnement mobilier

Mission 7 : Achat mobilier (hors contrat cadre)

Mission 8 : Appui transfert et déménagement

A intégrer :

Nudge

Smart building

Articulation avec les tiers lieux

Les principaux jalons du projet :

- attribution du marché, objet du présent CCTP : 02/2021 ; ;
- charte d'aménagement validée : 05/2021 ;
- études de programmation space-planning/ micro-zoning : 09/2021 – 07/2022 ;
- études d'intégration du space-planning par la maîtrise d'oeuvre : 07/2022 – 09/2022 ;
- FTM (fiche de travaux modificatifs) space-planning + OS (ordre de service) : 09/2022 – 11/2022 ;
- étude d'exécution space-planning et approvisionnements : 11/2022 – 03/2023 ;
- mise à jour micro-zoning : 03/2023 – 05/2023 ;
- préparation commandes mobilier/équipements : 05/2023 – 07/2023 ;
- approvisionnement mobilier/ équipements : 07- 2023 – 01/ 2024 ;
- installation mobiliers équipements : 01/2024 – 03/2024 ;
- déménagement : 01/2024 – 03/2024.